PROCÈS VERBAL
de l'Assemblée générale ordinaire de PLEIRAA
du 09 mai 2023

Nom de l'association : PLEIRAA

Adresse du siège social : CHU Grenoble Alpes / HCE - Service d'Orthogénie 6 Quai Yermoloff - 38700 La Tronche

Téléphone : 04 76 76 84 30
E-mail : contact@pleiraa.org

Les membres de la Plateforme d'expertise IVG de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont été convoqués par la co-présidente de l'association pour se réunir en assemblée générale ordinaire le 09 mai 2023 à 14h00 en visioconférence.

Il a été établi une feuille de présence avec les heures de connexion Zoom de chaque participant. Celle-ci est annexée au procès-verbal.

L'assemblée était présidée par Marie SICOT, Co-présidente de l'association.

L'ordre du jour a été rappelé par la présidente de séance :
- ❖ Présentation et vote des rapports moral et financier 2022
- ❖ Temps d'échanges autour du projet associatif de PLEIRAA
- ❖ Présentation des candidat-e-s et élection du nouveau Conseil d'Administration

❖ **Présentation du rapport moral 2022** *par Marie Sicot, co-présidente*

- **État des lieux de l'IVG en Auvergne-Rhône-Alpes :**
 - Nombre d'IVG réalisées en 2022 : 23 843 (+10% par rapport à 2021) quelques disparités (de 4% d'augmentation à 14 % selon les départements).
 - En AuRA, 72,6 % des IVG sont réalisées par méthode médicamenteuse.
 - Taux de recours à l'IVG en AURA inférieur à la moyenne nationale (13,5/14,9 pour 1000 femmes de 15 à 49 ans).

- **Activité de PLEIRAA :**
 - Augmentation du temps de la coordinatrice administrative depuis août 2022 : ETP de 60 % à 80 %. (Demande motivée par une augmentation de la charge administrative (Qualiopi, prise en charge DPC et FIF-PL, projet d'autres formations, développement des webinaires).
 - Reprise des formations en présentiel avec le maintien d'une formation en distanciel pour permettre aux praticiens des départements éloignés de participer plus facilement.
 - État des lieux et recensement des IVG 14-16 SA réalisées dans la région de mars 2022 à mars 2023.
 - Participation à l'élaboration des différents documents à destination des professionnels comme le protocole sur les IVG tardives 14-16 SA.
 - Elaboration d'une formation IVG instrumentales avec anesthésie locale (première session prévue en septembre 2023). Dans la perspective de proposer une formation par an avec environ 10 participant.e.s.

- **Interventions de PLEIRAA :**
 - Journée des RSP (novembre 2022).
 - 2 soirées d'échanges (Albertville et Aubenas) en octobre 2022.
 - Journées de l'ANCIC (mars 2022) :

 PLEIRRA a consacré une bonne partie de l'année 2021 et début 2022 a organisé les journées de l'ANCIC qui se sont tenues à Grenoble en mars 2022.
 Mobilisation importante du temps de la coordinatrice, réunions en soirée mensuelles.
 Bilan : plus de 300 participants et un retour positif

- **Formations :**
 - 4 Formations réalisées en 2022 dans différents secteurs de la région AURA (38, 42, 07), dont 1 formation réalisée en distanciel.
 - 79 personnes formées (43 SF ; 15 MG ; 21 internes / étudiantes SF). Grande demande de la part des étudiants.
 => autant que possible nous avons essayé de respecter les secteurs d'activité pour favoriser la création de réseaux locaux.
 => importance des retours des participants.

 - Qualiopi :
 - Certification Qualiopi obtenue en novembre 2021, qui permet aux personnels salariés des ES de participer aux formations réalisées par PLEIRAA.
 Prochain audit de contrôle le 13 juin prochain.

 - Prise en charge DPC et FIF-PL :
 - Dépôt et validation des actions de formation pour une prise en charge DPC et FIF-PL concernant la formation à la pratique de l'IVG médicamenteuse.

- **Webinaires :**

Depuis la fin d'année 2022, PLEIRAA organise des webinaires sur différents thèmes.
Fréquence souhaitée : 4 webinaires par an.

 - Webinaire : les IVG précoces – Les GLI (21/11/22) :
 Durée : 1h30
 70 participants

- **IVG 14 – 16 SA :**
 - En partenariat avec le PF et l'ANCIC, PLEIRAA a soutenu l'allongement du délai de l'IVG à 16 SA.
 - Après plusieurs passages à l'assemblée nationale, ce texte a été adopté en février 2022 puis promulgué en mars 2022.
 - PLEIRAA fait partie des acteurs qui aident à la mise en œuvre de cette nouvelle mesure avec, en autre, la participation à l'élaboration des différents documents à destination des professionnels comme le protocole sur les IVG tardives 14-16 SA.
 - Dans la région, une vingtaine de centres réalisent des IVG tardives 14-16 SA, principalement instrumentales. Les IVG 14-16 SA représentent à 1 à 2 % de la totalité des IVG.

- **Réunions et partenariats :**
 - CA de PLEIRAA (5 réunions)
 - Groupe de travail IVG à l'ARS (4 réunions)
 - Participation aux CA de l'ANCIC (Mylène DRUGUET, membre du CA de PLEIRAA est également membre du CA de l'ANCIC).
 - Participation à la commission IVG du CNGOF (2 réunions)
 - Groupe de travail avec la fédération française des réseaux de santé en périnatalité (FFRSP) (2 réunions).

- **Projets en 2023 :**
 - Organisation de la journée régionale IVG-contraception 2024.
 - Formation à la pratique de l'IVG instrumentale avec AL. Première date de formation : septembre 2023 (département 69)
 - Participation à une campagne de communication IVG/Santé sexuelle en collaboration avec le Planning Familial 38 et la ville de Grenoble.
 - Recueil EIG et mise en place de RMM sur la thématique IVG.
 - Continuer à développer les rencontres locales de professionnels (soirées d'information / webinaires, réseau ville-hôpital ; appui de PLEIRAA auprès des professionnels, des équipes).
 - Évolution des missions de PLEIRAA à définir avec l'ARS
 - Charte de PLEIRAA : à créer. Permettrait aux professionnels ayant signé la charte de recevoir les informations habituellement diffusées par PLEIRAA.

 <u>Plusieurs webinaires programmés :</u>
 La contraception gratuite chez les moins de 26 ans (21/02/2023).
 Temps d'échange de pratiques autour de l'IVG (15/05/2023).
 Complication IVG : les malformations artérioveineuses (05/06/2023).
 Repérage et prise en charge des femmes victimes de violences dans le contexte de l'IVG (octobre/novembre 2023).

Organisation de la journée régionale 2024 :

Date et lieu : vendredi 15 mars 2024 à LYON.

Nombre de participants : prévoir minimum 200 personnes.

Thèmes proposés :

- En table ronde :
 - Expérimentation des SF à l'IVG instru
 - Les violences (intervenants : juriste / OPJ ?)
 - Femmes et addictions
 - IVG en Europe
- En atelier :
 - Techniques d'anesthésie locale
 - Pose et retrait de nexplanon

❖ Conseil d'administration :

13 Membres du conseil d'administration :

- Anne ANGOTTI
- Virginie DEMEESTER
- Florence DIZIN-GROS
- Mylène DRUGUET
- Valentine GRANDJEAN
- Guillaume HINGRAI
- Maud KARINTHI
- Carole LEFEBVRE
- Noémie LEVEQUE
- François PATEL
- Olivia PORQUET
- Corine REBELLE
- Marie SICOT
- Audrey ROY (voix consultative)
- Giulia GOUY (voix consultative)

Corine REBELLE nous fait part de sa démission de son poste de trésorière.

❖ Vote du rapport moral 2022

Il est procédé au vote du rapport moral. L'assemblée générale adopte le rapport moral à l'unanimité par 12 voix « pour ».
Nombre de votants : 12 présents
Abstention = 0
Suffrages valablement exprimés = 12

❖ Présentation du bilan financier *par Cyrielle GLÉNAT, coord admin et Corine Rebelle, trésorière*

(Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022)
Bilan positif ; solde de trésorerie = 71 738 € (voir diaporama de présentation de l'AG).

❖ Vote du bilan financier 2022

Il est procédé au vote du bilan financier. L'assemblée générale adopte le rapport moral à l'unanimité par 12 voix « pour ».
Il est procédé au vote du rapport moral, approuvé à l'unanimité par 12 voix « pour ».
Nombre de votants : 12 présents
Abstention = 0
Suffrages valablement exprimés = 12

❖ Temps d'échange

- Avec le groupe de travail : nous permet d'avoir un retour de ce qu'il se passe dans chaque secteur.
- Discussion de regroupement/fusion entre les 5 réseaux actuels et PLEIRAA. Audit demandé par l'ARS. A l'issu, on verra quelle décision sera prise pour les réseaux et voir comment cela va impacter PLEIRAA.
- Discussion autour du bilan financier positif.
- Regarder vers quoi va PLEIRAA.
- Suggestion de réfléchir/de penser à l'avenir de PLEIRAA. Proposition de faire intervenir une tierce personne sur certaines actions/ missions de santé publique que l'on souhaiterait développer.

- Proposition d'augmenter le catalogue des formations de proposer plus de projets, en évaluant le cout et voir la capacité de chacun en fonction du temps de chacun. Faire un prévisionnel.
- Proposition d'interroger les adhérents dans leurs attentes concernant PLIERAA.
- Faire intervenir une personne chargée de mission de revue de cas IVG. Voir en fonction du budget.
- Budgétiser quelqu'un pour parler de l'IVG en milieu scolaire ou milieu universitaire.
- Question sur le fait de savoir si PLEIRAA demande une cotisation au centre IVG, à savoir que certains réseaux de périnatalité demandent une cotisation à toutes les maternités en fonction du nb de naissance (ex pour le RP2S : 1,10 € par naissance/an) sont donc considérés comme adhérents tous les professionnels des maternités.
 Aucune cotisation n'est demandée au centre IVG.

❖ Vote pour l'élection du nouveau Conseil d'Administration

Il a été procédé au vote du Conseil d'Administration, les membres élus sont les suivants :

Election des membres du CA par approbation

Nombres de voix :

Adeline LANCE BURCEZ	**10**
Anne ANGOTTI	**10**
François PATEL	**10**
GIULIA GOUY	**10**
Guillaume HINGRAI	**10**
Maud KARINTHI	**10**
Mylène DRUGUET	**10**
Noémie LEVEQUE	**10**
Olivia PORQUET	**10**
Valentine GRANDJEAN	**10**
Virginie DEMEESTER	**10**
Marie SICOT	**9**

Nombre de votants : 10 présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h07.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

La co-présidente de PLEIRAA
Marie SICOT

Signature :

